

Arrêté temporaire de circulation
à l'occasion des Foulées des côteaux de l'Èvre (BEAUPREAU)
le dimanche 12 octobre 2025

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment l'article R. 411-8,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,
VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8,
R 411-25, R 415-6,,
VU l'arrêté SG n°2020-12 en date du 28/05/2020 portant délégation de signature,
VU la demande en date du 09/06/2025 par laquelle **ENTENTE DES MAUGES demeurant 4 rue du Haras Beaupréau 49600 Beaupréau-en-Mauges représentée par Madame Héloïse CHERBONNIER** demande l'autorisation pour occuper le domaine public :

- :

- Parc de Beaupréau (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges) (DÉPART) ,
- RUE DE DURFORT CIVRAC (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges) ,
- à l'intersection de la RUE DES MAUGES (BEAUPREAU) et de la RUE DES ARTS ET METIERS (BEAUPREAU) ,
- RUE DES ARTS ET METIERS (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges) ,
- RUE MOREAU (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges) ,
- CHEMIN DE LA ROCHE BARATON (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges) ,
- Passage près de LA GUELTIERE (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges) ,
- passage près de LA POLISSIERE (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges) ,
- direction LA FAILIERE (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges) ,
- LA ROCHE BARATON (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges) ,
- RUE DU HARAS (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges) ,
- Stade la Promenade RUE DU HARAS (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges) (ARRIVÉE) ,

CONSIDÉRANT que l'organisation d'une course sportive rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers,,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le 12/10/2025, de 8h00 à 13h00, les prescriptions suivantes s'appliquent :

- Parc de Beaupréau (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges) (DÉPART)
- RUE DE DURFORT CIVRAC (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges)
- à l'intersection de la RUE DES MAUGES (BEAUPREAU) et de la RUE DES ARTS ET METIERS (BEAUPREAU)
- RUE DES ARTS ET METIERS (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges)
- RUE MOREAU (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges)
- CHEMIN DE LA ROCHE BARATON
- Passage près de LA GUELTIERE (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges)
- passage près de LA POLISSIERE (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges)
- direction LA FAILIERE (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges)
- LA ROCHE BARATON
- RUE DU HARAS (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges)
- Stade la Promenade RUE DU HARAS (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges) (ARRIVÉE)

:

- L'évènement motivant le présent arrêté aura lieu sur les voies sus-nommées ;
- La circulation des véhicules est interdite de 8h00 à 13h00 ;

La sécurité des épreuves sera assurée par 28 signaleurs en poste fixe disposés à des points stratégiques du parcours.

Chaque signaleur sera équipé de piquets mobiles de type K10

Leur présence sera assurée pendant toute la durée de l'épreuve.

ARTICLE 2 - SIGNALISATION

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, ENTENTE DES MAUGES.

ARTICLE 3 - CHARGES D'EXECUTION

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 24 septembre 2025

Pour le Maire,

Maire délégué de Beaupréau, commune déléguée de Beaupréau-en-Mauges

Didier SAUVESTRE



DIFFUSION:

- ENTENTE DES MAUGES
- BRANGEON
- HDV
- Mairie Beaupréau

ANNEXES:

plan de la course

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Foulées des Coteaux de l'Evre – Course 12km

